Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251218-2025_50-DE

COMMUNE DE SAINT SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13
Date de convocation : 12/12/2025
L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Rémy, M. BRIAND Jean-Pierre, M.PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme BERGER Mathilde, M.POIRIER Christophe, Mme BOURGES-HELIE Magali, M.LEFEUVRE Aymeric, Mme Michèle COUTURIER, Mme Colette BORDIER,

Absents excusés M.LEIGNEL Jean-Guy, M. Julien SALMON a donné pouvoir à M Pascal BIANCO, M.TAVET Alain
Secrétaire de séance : M BOUVET Rémy

Délibération n°2025-50

MARCHE PUBLIC

Objet : MAISON DE LA RANCE

Maitrise d'Œuvre pour une Étude de faisabilité technique, occupationnelle et de programmation : choix du Maitre d'Œuvre.

A la suite d'une étude « Contrat d'objectifs » menée en 2008, la commune mène depuis plusieurs années une opération globale de redynamisation du centre-bourg.

Dans ce cadre, plusieurs travaux et réflexions ont été menés : quartier de La Porte Barrée, extension et restructuration de la salle des fêtes en salle des associations et de la culture, schéma de circulation, tiers-lieu...

Les élus souhaitent aujourd'hui engager une réflexion sur les besoins en matière d'accueil de ses associations dans ses locaux communaux de façon globale, mais également et plus spécifiquement sur le bâti **actuel de la Maison de la Rance** qui accueille les associations. A savoir si ce bâtiment dédié en majeure partie aux associations, répond à leurs besoins actuels et futurs mais aussi à ceux de la commune.

Les élus souhaitent également connaitre sa qualité technique et environnementale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251218-2025_50-DE

Ce bâtiment devra participer pleinement à la dynamisation du centre-bourg avec des choix forts en matière d''identité. L'étude devra être menée dans une démarche participative : la concertation et l'implication des habitants et associations occuperont une place importante dans le projet

Une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique occupationnelle et de programmation de ce bâtiment selon la procédure adaptée (MAPA , marché à procédure adaptée) a été lancée le 29 septembre. Le dépôt des candidatures était fixé au 13 Novembre.

4 bureaux d'architecture ont été consultés.
Nous avons reçu une offre de l'Atelier du Port pour un montant de 23 520 Euros HT.

Suite à cet exposé,

Monsieur le Maire propose retenir cette offre pour un montant 23 520 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la proposition à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pascal BIANCO

